

Prévenir les éventuels dysfonctionnements au sein des groupes religieux

SPIRITUALITÉS

19 juillet 2016

Inquiet face à l'engagement d'un proche dans une église? Le Centre intercantonal d'information sur les croyances a publié trois brochures contenant des recommandations qui visent à la prévention des dysfonctionnements, des conflits et de la discrimination au sein des groupes religieux

Par **Laurence Villosz**

«Nous avons constaté que la diversité religieuse n'est pas toujours facile à aborder et peut susciter de l'inquiétude. C'est pourquoi nous proposons des outils pour aborder cette problématique de façon dépassionnée», explique Brigitte Knobel, directrice du Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC). Trois brochures de recommandations à l'attention des proches inquiets, des futurs membres et des groupes religieux proposent de conseils concrets pour éviter «les déconvenues et les conflits» au sein des groupes religieux.

«La transparence est une garantie de bon fonctionnement», recommande le CIC aux groupes religieux. «Rappelez-vous que vous êtes libre de quitter temporairement ou définitivement le groupe dans lequel vous êtes engagé», peut-on lire dans la brochure destinée aux futurs membres. «Maintenez le dialogue avec la personne et gardez à l'esprit que les notions de conversion ou de dangers sont culturelles», conseille celle pour les proches inquiets. «L'important marché religieux nécessite des informations pour le public. Avant, on adhère à une religion par héritage ce qui ne suscitait pas les questionnements et les craintes actuelles», ajoute la sociologue.

Depuis sa création en 2002, le CIC qui travaille autant avec les groupes religieux qu'avec le public offre ce genre de recommandations, mais ce n'est qu'à partir de 2013 lors de la refonte de leur site internet qu'elles ont été mises par écrit. Fin 2015, le Centre a décidé de publier ces trois brochures pour une meilleure diffusion de l'information. «Certaines personnes arrivent au centre démunies et recherchent des explications, pour la plupart ce sont des proches qui s'inquiètent», relève Brigitte Knobel. Le CIC est sollicité par des organisations professionnelles – environ deux tiers des demandes – et par des particuliers. En 2015, une centaine de particuliers ont fait appel à ses services.